

Dynacare prend à cœur la santé et la sécurité de ses employés, de ses visiteurs, de ses entrepreneurs, de ses fournisseurs de services et du grand public. L'entreprise déploiera tous les efforts raisonnables pour prévenir les conditions et les pratiques dangereuses pour les personnes et l'environnement, réduisant ainsi au minimum les risques de blessure, de maladie, de souffrance, de perte de revenus et de dommage matériel. Pour atteindre cet objectif organisationnel, l'entreprise fournira les ressources nécessaires pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.

La direction de Dynacare sera tenue responsable de la santé et de la sécurité des employés sous sa supervision. Les gestionnaires doivent communiquer et maîtriser les dangers, former le personnel sur les pratiques de travail sécuritaires et les procédures organisationnelles ainsi que faire respecter les directives de gestion du rendement lors de toute transgression des processus liés à la santé et à la sécurité. Il revient à la direction d'assurer des conditions de travail sécuritaires et respectueuses de la santé et de l'environnement aux fins de conformité aux règlements, aux normes et aux lignes directrices.

Chaque employé est responsable d'assurer sa santé et sa sécurité, celles de ses collègues et de son environnement en travaillant selon les pratiques et procédures de travail sécuritaires établies par l'entreprise. Les employés doivent informer leur gestionnaire de tout accident de travail et de tout danger réel ou présumé détecté au cours de leur emploi.

Le comité paritaire des soins de santé a pour mandat de promouvoir, d'examiner et de commenter le programme de santé et de sécurité conformément aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, de la réglementation connexe et des politiques et procédures organisationnelles.

Les visiteurs, les fournisseurs de services, les entrepreneurs et les employés doivent agir de façon sécuritaire et respecter les programmes de santé et de sécurité en vigueur au sein de Dynacare. La direction de Dynacare doit communiquer à ces personnes sa politique de santé et de sécurité ainsi que les dangers et les mesures de contrôle propres à leur zone de travail et, s'il y a lieu, obtenir un consentement signé auprès des entrepreneurs et des fournisseurs de services.

Le succès du système interne de responsabilisation de Dynacare repose sur la volonté de chaque individu dans l'entreprise de reconnaître son rôle dans la santé et la sécurité au travail et de participer activement à la prévention des accidents et au respect de l'environnement.

Révision: Nouveau V1	Date de publication: 6 Novembre 2018	Date d'entrée en vigueur: 6 Novembre 2018
Révisé par: Lori GillSavoie	Département: Santé & Sécurité	